

COM audiovisuel breton

#4 / 2024-2025

Ce document présente le cadre formel des coproductions conclues dans le cadre du projet audiovisuel breton (COM). Il fait référence pour les producteurs souhaitant soumettre leurs projets aux chaînes bretonnes.

Le projet s'appuie sur une coopération entre les principaux acteurs, publics et privés, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique du territoire régional.

Un projet régional, dans quel but ?

- renforcer sur les écrans la présence du fait régional, dans sa diversité, sociale, économique ou territoriale,
- renforcer et développer sur les écrans la présence des langues de Bretagne,
- soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale dans ses dimensions artistique, culturelle, économique,
- contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs,
- offrir de nouveaux espaces d'expression citoyenne, favorisant une meilleure cohésion sociale et un renforcement de la démocratie locale,
- contribuer à la promotion de la diversité culturelle, à la reconnaissance de l'égalité des langues et des cultures, à l'exercice des droits culturels des personnes en Bretagne.

Sommaire

- 1 - Quelle structuration pour le COM #4 ? - p.2
 - 2 - Éligibilité des productions & soutien à la filière audiovisuelle régionale - p.2
 - 3 - Type et volume de programmes attendus - p.3
 - 4 - Répartition des volumes entre les diffuseurs (portage) - p.4
 - 5 - Apports : modalités et montants - p.5
 - 6 - Les comités éditoriaux : calendrier de dépôt & fonctionnement - p.7
 - 7 - À qui & comment soumettre un projet ? - p.8
- Annexe 1 - Prestations de post-production négociées par les chaînes locales - p.9
Annexe 2 - Prestataires techniques partenaires des chaînes dans le cadre du COM - p.11
Annexe 3 - Fiche synthèse pour soumettre un projet - p. 13



Tébésud



Tébéo

BWE
brezhoweb

KUB



1 - Quelle structuration pour le COM#4 ?

Le COM breton réunit :

- 5 diffuseurs TV : France 3 Bretagne, Tébéo, Tébésud, TVR et Brezhoweb
- 1 plateforme numérique : KuB (éditée par l'association Breizh Créative)

Les programmes soutenus dans le cadre du COM ont vocation à être diffusés par plusieurs de ces acteurs. Ils sont sélectionnés lors de comités éditoriaux associant les diffuseurs (tous ou partie, selon la nature des programmes étudiés).

2 -Éligibilité des productions & soutien à la filière audiovisuelle régionale

Dans le cadre du COM, les diffuseurs veillent à privilégier les projets portés par des producteurs locaux. Les chaînes ont ainsi pour objectif de coproduire plus de 50% des programmes avec les acteurs de la profession installés en Bretagne, sous condition de présentation de projets en nombre suffisant pour alimenter la programmation des chaînes.

Afin de garantir un effet de levier conséquent pour les producteurs, les chaînes privilégient systématiquement les projets susceptibles de bénéficier d'une aide du Centre National de la Cinématographie et de l'Image animée.

Le principe éditorial : donner une meilleure visibilité au fait régional

Les chaînes veillent à sélectionner des projets ayant un lien manifeste avec la Bretagne. Les programmes accompagnés doivent participer au renforcement de l'identité collective bretonne, dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, économique, historique, géographique...

À la télévision

La diffusion des contenus audiovisuels issus du COM est assurée au sein des grilles de chacune des chaînes associées au projet, dès lors que leurs éditeurs y ont pris part (achat, production ou coproduction).

Sur le Web

Le projet audiovisuel breton se concrétise également au travers de la plateforme numérique KUB (éditée par Breizh Créative), qui constitue le socle d'une offre éditoriale spécifique.

Le webmedia reprend et éditorialise certains contenus coproduits dans le cadre du COM, selon les accords passés avec les producteurs, afin d'en renforcer la visibilité.



Tébésud



Tébéo

BWB
brezhoweb

KUB



3 - Type et volume de programmes soutenus

Sont concernés par le COM, les programmes s'inscrivant dans les genres télévisuels suivants, en langue française ou en langues de Bretagne :

- Documentaires

Les diffuseurs soutiennent annuellement 23 films dont 3, à minima, en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus).

*Cette année 2024-2025, l'expérimentation portant sur les **nouvelles écritures et les canaux numériques** pourra être poursuivie. Dans ce cadre, un programme de type documentaire (pour le web, les réseaux sociaux, etc.) pourra être soutenu et accompagné par les chaînes.*

- Fiction

Les diffuseurs soutiendront cette année :

- 10 films unitaires courts, dont 2 à minima en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus) ;
- 4 projets fiction tv unitaires de moyen métrage, en production ;

- Animation

Les diffuseurs soutiennent annuellement (préachat) :

- 4 à 6 courts métrages ;
- 1 à 2 formats spéciaux pour la télévision.

- Autres programmes

D'autres programmes sont ponctuellement soutenus par les diffuseurs de Bretagne :

- captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.) ;
- magazines ;
- jeux.

4 - Répartition des volumes (portage) entre les diffuseurs

- Documentaires

- **13 films** sont coproduits par les chaînes locales ;
- **10 films** sont coproduits par France 3 Bretagne et font l'objet d'un préachat complémentaire de la part des chaînes locales.

Kub peut souhaiter diffuser certains programmes et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

- Fiction

- **Les courts métrages de fiction** sont coproduits par les télévisions locales de Bretagne. Kub peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

- **Les projets de fiction de moyen métrage** sont soutenus par les télévisions locales et/ou par France 3 Bretagne.

- Animation

- **Les courts métrages unitaires** sont soutenus par les télévisions locales de Bretagne (préachat).
- **Les spéciaux tv** sont portés par France 3 Bretagne (1 projet) et par les chaînes locales bretonnes (1 projet). Les spéciaux tv sont diffusés à la fois sur France 3 Bretagne (version en langue bretonne, originale ou doublée), sur les télévisions locales de Bretagne (version française) et sur Brezhoweb (version en langue bretonne), ce quel que soit le porteur.

Kub peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer alors un achat de droits complémentaire.

- Web programmes

Ils sont coproduits et exposés par le webmedia Kub. Ils peuvent, pour certains, et avec l'accord de la production, être également accessibles depuis les sites web des chaînes TV.

- Autres programmes

- **Captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.)** : les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne financent, annuellement, un volume de captations défini.
- **Magazines** : le magazine culturel Le Grand Bazhart est coproduit par France 3 Bretagne et Kub. Les télévisions locales de Bretagne participent au financement, et à la diffusion, par le biais d'un préachat.
- **Langues de Bretagne** : les télévisions locales et Brezhoweb financent un volume défini de jeux, doublages, magazines et programmes courts, en breton et en gallo.



Tébésud



Tébéo

BWB
brezhoweb

5 - Apports

- Documentaire

> Apports en vigueur sur les 13 projets soutenus par les chaînes locales bretonnes

Un documentaire 52 minutes peut prétendre à un **apport forfaitaire allant de 16 900 € à 18 200 € en numéraire** (suivant les besoins du film en post-production).

Une part de cet apport numéraire est fléchée sur la post-production et implique, de la part de la société de production, une dépense - a minima - égale aux forfaits suivants (forfaits négociés par les chaînes avec les sociétés de prestations techniques partenaires).

- **Mixage : 2 850 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production son (si justifié)**
- **Étalonnage : 2 350 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production image (si justifié)**

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

> Apports en vigueur sur les 10 documentaires coproduits par France 3 Bretagne

Ces films bénéficient, après accord entre la chaîne et la société de production, de l'une ou l'autre de ces options :

- **le mixage, l'étalonnage et les sorties PAD** réalisés chez France 3 Bretagne ;
- **le montage, le mixage, l'étalonnage et les sorties PAD** réalisés chez France 3 Bretagne.

Suivant l'apport en industrie accordé par France 3, un documentaire 52 minutes pourra prétendre parallèlement aux apports numéraires suivants :

- **si finitions (mixage, étalonnage) : apport numéraire total de 21 424 € HT dont 20 124 € HT de France 3 et 1300 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales ;**
- **si montage (+ mixage, étalonnage) : apport numéraire total de 15 600 € HT dont 14 352 € HT de France 3 et 1 248 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales.**



Tébésud



Tébéo

BWB
brezhoweb



- Fiction

> Apports sur les 10 courts métrages coproduits par les télévisions locales de Bretagne

Un court métrage est doté d'un **financement forfaitaire de 8 000 € HT** (soit 400 € HT/ minute pour un film de 20 minutes).

Une part de cet apport numéraire est fléchée sur la post-production, et implique, de la part de la société de production, une dépense - a minima - égale aux forfaits suivants (forfaits négociés par les chaînes avec les sociétés de prestations techniques partenaires) :

- **Mixage : 2 250 € HT ;**
- **Étalonnage : 2 000 € HT.**

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

> Apports sur les 4 projets unitaires tv (60 minutes environ) soutenus en production par France 3 Bretagne et les chaînes locales (collection Far Ouest).

Les projets sélectionnés en production suite à leur développement bénéficieront d'un apport (fractionné sur 2 années) de **100 000 € HT**.

- Animation

> 4 à 6 unitaires de court métrage

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de **9 091 € HT**

> 1 à 2 formats spéciaux (26 minutes) pour la télévision

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de **18 182 € HT**

6 - Les comités éditoriaux

Les membres du COM se réunissent en comité éditorial tous les 2 mois.

Calendrier des dépôts en 2024/ 2025

Les dossiers complets devront parvenir aux chaînes aux dates limites suivantes :

- **Comité 1 (spécial collection Far Ouest) > le 15 septembre 2024**
- **Comité 1 (hors Far Ouest) > le 20 septembre 2024**
- **Comité 2 > le 15 novembre 2024**
- **Comité 3 > le 17 janvier 2025**
- **Comité 4 > le 14 mars 2025**
- **Comité 5 > le 16 mai 2025**
- **Comité 6 > le 20 juin 2025**

Constitution et fonctionnement des comités éditoriaux

Les comités réunissent les diffuseurs en fonction des dossiers étudiés :

- Un comité réunit l'ensemble des diffuseurs du COM pour étudier les dossiers de type : documentaire, si les productions sollicitent le soutien des télévisions locales de Bretagne et de France 3 Bretagne*); fiction TV ; animation (spéciaux TV 26 minutes) ; programmes en langues de Bretagne.
- Un comité réunit les seules télévisions locales de Bretagne pour étudier les projets : documentaires (sollicitant le seul soutien des chaînes locales*); les fictions de court métrage et d'animation (unitaires courts).

Un comité est composé à minima d'un représentant de chaque chaîne et des coordinatrices de l'Unité de programmes des télévisions locales de Bretagne assurant la préparation, l'animation et le suivi de ces réunions. Chaque diffuseur possède une voix, à part égale avec les autres chaînes. Les projets récoltant l'unanimité des suffrages sont retenus.

**Les projets documentaires, selon le souhait du porteur et la nature du projet, peuvent être orientés vers le comité réunissant les seules chaînes locales ou vers celui associant les télévisions locales de Bretagne et France3 Bretagne.*

7 - À qui et comment soumettre un projet ?

Les projets, selon leur type, sont réceptionnés par un interlocuteur référent ayant à charge de les analyser pour les transmettre intégralement aux diffuseurs membres du regroupement dont le soutien est sollicité.

Vos contacts :

- Documentaire, fiction, animation

Sociétés basées dans les départements 35, 56 et hors Bretagne :

Charlotte Avignon / TVR

par mail, en format .pdf : coproduction@tvr.bzh

Sociétés basées dans les départements 29 et 22 :

Koulm Lucas / Tébéo

par mail, en format .pdf : k.lucas@tebeotv.fr

- Projets en langues bretonnes

Florent Grouin / Brezhoweb

par mail, en format .pdf : fgrouin@lbgroupe.com

- Web programmes

Adrien Courtecuisse / KuB

par mail, en format .pdf : adrien@kub.tv

Pour soumettre un projet au COM, merci de fournir les pièces suivantes :

- fiche synthèse précisant l'étape d'avancement du projet (voir annexe) ;
- note générale du producteur présentant le projet ;
- note d'intention du réalisateur ;
- synopsis (fiction) ou un résumé (documentaire) ;
- scénario (fiction) ou un traitement (documentaire) ;
- budget prévisionnel (de production) ;
- plan de financement daté (financements acquis / en cours) ;
- état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne ;
- planning de fabrication ;
- présentation et filmographie de la société de production ;
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur.

+ Pièces facultatives :

- liens vers de précédentes réalisations ;
- story-board ou éléments graphiques pour les films d'animation ;
- toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Examen du dossier

Chaque demande ne peut être prise en compte que si le dossier est complet.

Après vérification et en accord avec le porteur du projet, ce dernier est inscrit au comité éditorial. Les projets retenus donnent lieu à l'établissement d'un courrier d'intérêt chiffré.

COM audiovisuel breton

#4 / 2024-2025

Forfaits post-production négociés par les chaînes locales auprès des sociétés partenaires implantées en Bretagne

Prestations dédiées aux documentaires (52 minutes)

Les studios bretons partenaires, s'engagent à réaliser les opérations suivantes :

- **mixage** : projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties ;
- **étalonnage** : harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage (ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage) ; gestion des sorties ; PAD.

Et, au choix du producteur, après entente avec les chaînes, dans la limite du forfait complémentaire en vigueur (650 € HT), et selon l'offre propre à chaque studio :

- **prestations complémentaires son** : travail spécifique de montage son ; nettoyage massif des sons directs, restauration sonore ; important travail de voice over ; bruitage ; version(s) en d'autre(s) langue(s) que la VO bretonne, galloise ou française ; mixage d'un film excédant les 52 minutes ; enregistrement de la musique à l'image, montage, pré-mixage des musiques ; enregistrement d'une piste audiodescription ; montage son et mixage des teasers et bandes annonce...
- **prestations complémentaires image** : data management ; étalonnage dans une résolution supérieure à la HD ; étalonnage d'un film excédant les 52 minutes ; bande annonce ; travaux de titrage supplémentaires ; traitement d'archives ; denoïsage et autres traitements ; DCP ; archivage LTO ; numérisation de bande ou report sur bande ; travail graphique sur le générique.

Chiffrage forfaitaire des prestations dédiées aux documentaires

- **Mixage** : 2 850 € HT (+ 650 € HT si option)
- **Étalonnage** : 2 350 € HT (+ 650 € HT si option)

Dans le cas où la prestation nécessaire excède le coût forfaitaire prévu par le COM, le studio établira un devis complémentaire à la charge de la société de production.



Tébésud



Tébéo

BWB
brezhoweb



Prestations dédiées aux courts métrages de fiction (d'une durée max. de 20 minutes*)

Sont comprises, auprès des studios bretons partenaires, les opérations suivantes :

- **mixage** : projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties ;
- **étalonnage** : harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage - ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage - ; gestion des sorties ; PAD.

*Au-delà, la société de production prend à sa charge tout surplus de facturation éventuellement présenté par le studio.

Chiffrage des prestations sur les CM de fiction (d'une durée max. de 20 minutes*)

- **Mixage** : 2 250 € HT
- **Étalonnage** : 2 000 € HT

Note :

Les productions doivent informer les chaînes dès que possible des dates de mixage et d'étalonnage ainsi que du studio choisi pour effectuer ces opérations. Les projets de fiction « lourde » (séries, longs métrages tv) ne bénéficient pas de forfaits négociés.

COM audiovisuel breton

#4 / 2024-2025

Studios de post-production partenaires des chaînes locales

Post-production son / Mixage

NOMADES

13, rue Michel Le Nobletz 35 000 RENNES

Tél. +33(0)2 99 83 34 62 - Mél. info@nomades-production.com

L'OREILLE DU CHAT

18, av. Jules Tricault 35 170 BRUZ

Tél. 02 99 05 03 76 - Mél. contact@oreilleduchat.com

ATELIER SONORE CHUUTTT !!

15, Place des droits de l'Homme 29 270, CARHAIX

Tél. 06 09 18 63 39 - Mél. contact@atelier-sonore-chuuttt.com

AGM FACTORY

44 Rue de la Bascule 35 000 RENNES

Tél. 09 54 62 98 63 - Mél. prod@agmfactory.com

STUDIO DU BEG

beg ar roz 29 360 CLOHARS-CARNOËT

Tél. 06 85 83 09 08 - Mél. studiobeg@orange.fr

STUDIO PERSONNE N'EST PARFAIT !

11 rue Denis Papin 35 000 RENNES

Tél. 02 99 65 00 74 - Mél. studio@personnenestparfait.fr

NEAR DEAF EXPÉRIENCE

29620 LANMEUR

Tél. 06 03 35 89 43 - Mél. eric.cervera@gmail.com

PLOUF

8 rue Verlaine 29 200 BREST

Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. plouf.brest@gmail.com

ARTS MAGNÉTIQUES

21 rue Raphaël de Folligné 35 350 LA GOUESNIÈRE

Tél. 06 77 20 88 48 - Mél. clementbarda2@gmail.com

KEMMESK

1 rue du Paradis 29 000 QUIMPER

Tél. 02 98 82 51 05 - Mél. samuel@dizale.bzh

Studios de post-production partenaires des chaînes locales (suite)

STUDIO PONTONFON

21 rue Marteville 35 000 RENNES
Tél. 06 13 64 28 94 - Mél. fredcommault@gmail.com

MIRACLE STUDIO

9 Rue du Bas Village 35 510 CESSON-SÉVIGNÉ
Tél. 06 60 97 19 80 - Mél. hello@miraclestudio.fr

Post-production image / Étalonnage

AGM FACTORY

44 Rue de la Bascule 35 000 RENNES
Tél. 09 54 62 98 63 - Mél. prod@agmfactory.com

ARWESTUD

13 rue Michel Le Nobletz 35 000 RENNES
Tél. 06 81 00 82 32 - Mél. arwestud@gmail.com

KAOUENN

18 chemin du mouliouen 29 000 KEMPER
Tél. 07 67 29 00 35 - Mél. contact@kaouenn.bzh

PLOUF

8 rue Verlaine 29 200 BREST
Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. plouf.brest@gmail.com

PIKOAD

2 allée Raoul Dufy 35 760 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. 06 09 75 39 53 - Mél. luc.pailler@pikoad.com

TIMOTHÉE POIREL

19 rue Raphaël de Folligné 35 350 LA GOUESNIÈRE
Tél. 06 50 50 54 71 - Mél. poireltim@gmail.com

YELLOW SHOES STUDIO

4 rue des Quatre vents 29 620 LANMEUR
Mél. contact@yellowshoesstudio.com

GARUDA VFX

6 rue Micheline Ostermeyer 35000 RENNES
Tél. 06 80 38 98 61 - Mél. contact@garudavfx.com

STUDIO PONTONFON

21 rue Marteville 35 000 RENNES
Tél. 06 13 64 28 94 - Mél. fredcommault@gmail.com

LES FILMS DE L'EMBEILLIE

92 avenue de la Libération 29 000 QUIMPER
Tél. 06 89 56 95 76 - Mél. alexandre@embelliefilms.fr



Fiche synthèse Comité de lecture des diffuseurs bretons

Renseigné par les diffuseurs

Date de réception / passage en comité le :

Diffuseurs bretons sollicités :

Montant sollicité :

Avis du comité :

Genre/format :

Durée :

Titre :

Langue(s) :

Auteur(s) :

Réalisateur(s) :

Société de production :

Contact production (Nom-Mail -Tél.) :

1^{er} film :

Lieu(x) de tournage :

Dates de tournage :

Résumé :

Commentaire(s) :

Teaser ou extrait(s) à l'adresse :

Autre(s) diffuseur(s) sollicité(s) (préciser si soutien acquis):